

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

03/02/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement

F01115P0018

1. Intitulé du projet

Création d'un entrepôt frigorifique

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ARGAN

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

REROLLE JEAN-BAPTISTE

Directeur du développement

RCS / SIRET

393 430 608 000 33

Forme juridique

SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
36° Travaux ou constructions soumis à permis de construire sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.	Construction d'un bâtiment représentant une surface construite (SHON) de 11 135 m ² . PLU n'ayant pas d'évaluation environnementale.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'un entrepôt frigorifique ZAC du Vert Galand à St Ouen l'Aumône.
Bâtiment composé de deux zones de préparation de commande de produits alimentaires à 1/3°C et 7/9°C, d'un local de stockage des emballages et de locaux techniques associés : local de charge, groupes frigorifiques, local maintenance.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet vient modifier le projet initial déposé par la société ARGAN sur ce même terrain en décembre 2011. L'entrepôt prévu à l'époque n'était pas destiné à des produits frais. Ce projet a été modifié pour répondre à la demande de l'exploitant final et est équipé des installations techniques nécessaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet se situe sur un terrain de 4,4 ha.

Le bâtiment, d'une hauteur au faîtage de 14,5 m. Sa structure est en béton. Les façades extérieures sont en bardage métallique ou en béton recouvert d'un bardage métallique assurant une homogénéité de matériaux.

La zone d'entrepôt est divisée en deux cellules de 5 774 et 2 869 m² destinées à la réception, à la préparation et à l'expédition des marchandises. Elles sont doublées intérieurement de parois et faux-plafond en polyuréthane assurant l'isolation thermique nécessaire pour maintenir des températures de 1/3°C et 7/9°C.

Des locaux techniques (réserve d'emballages et déchets, local maintenance, local de charge, local "froid") se situent au nord du bâtiment.

Un bloc bureaux regroupant services administratifs, services exploitation, locaux sociaux et sanitaires se trouve en façade avant (côté avenue du Fond de Vaux).

La production de froid est assurée par des compresseurs à l'ammoniac situés dans un local dédié et équipé des équipements de sécurité nécessaires.

Le site dispose des moyens de lutte incendie nécessaires (bornes incendie, réserve d'eau complémentaires, extincteurs, détection) et est équipé d'une vanne barrage permettant d'isoler le site en cas d'incendie et de diriger les eaux d'extinction polluées vers un bassin de rétention.

L'accès au site est séparé pour les PL et les VL qui disposent de zones de parking distinctes. Ceci évitant le stationnement des véhicules, et en particulier des camions, sur la voie publique.

Un soin particulier a été apporté à l'aménagement paysager du site (35% d'espaces verts) avec l'appui d'un paysagiste.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le bâtiment permettra la préparation de commande de produits alimentaires frais (fruits, légumes, produits laitiers, etc). Les camions en provenance des usines de fabrication apportent les marchandises dans l'entrepôt. Ces marchandises réceptionnées sont redistribuées immédiatement sur de nouvelles palettes selon la demande des magasins. Les palettes ainsi recomposées avec divers produits alimentaires repartent par camions vers les magasins.

Il y a très peu de stockage dans l'entrepôt, les produits réceptionnés étant généralement réceptionnés, triés, répartis et réexpédiés dans la journée.

Le bâtiment emploiera 150 personnes en 3x8 et fonctionnera 24h/24 du lundi au samedi.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

ICPE :

Le dossier initial a fait l'objet d'un ENREGISTREMENT au titre des ICPE : arrêté préfectoral d'enregistrement n°11363 du 24/04/2013.

La transformation du bâtiment en entrepôt frigorifique change son classement ICPE, il est aujourd'hui soumis à DECLARATION : (rubrique 1136, 2925 et 2921). Un dossier de déclaration est déposé.

PC : Le projet initial a obtenu un permis de construire le 14/06/2012 (n° 095 572 11 U 0049).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis de construire modificatif.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface foncière :	44 317 m ²
Surface bâtie (emprise au sol) :	10 786 m ²
Voirie et parkings :	18 035 m ²
Espaces verts :	15 496 m ²
Hauteur au faîtage :	14,5 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Avenue du Fond de Vaux
ZAC du Vert Galant
SAINT OUEEN L'AUMONE

Coordonnées géographiques¹

Long. 49 ° 03 ' 41 " 00

Lat. 02 ° 08 ' 32 " 77

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

[Empty box for listing crossed municipalities]

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

[Empty box for date]

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[Empty box for program details]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain s'inscrit dans la ZAC du vert Galant. Il était occupé par les pistes de l'école de pilotage qui s'étendait à cet endroit. Après abandon de l'école de pilotage, le terrain est resté en l'état. Le bâtiment en ruine et les pistes sont encore visibles sur site.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de St Ouen l'Aumône modifié le 2 juillet 2009.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT de la société AMPERE : AP du 12/07/2010 PPRI de la Vallée de l'Oise : mai 2003
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>	
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau utilisée dans l'établissement est Eau sanitaire pour les besoins du personnel. Eau de refroidissement des condenseurs évaporatifs. Elle est issue du réseau d'eau potable communal. Pas de prélèvement en nappe ou cours d'eau.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain se situe en dehors des rayons de dangers définis autour de l'usine AMPERE, objet du PPRT de la commune.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain se situe en dehors des zones inondables définies par le PPRI de la vallée de l'Oise.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Bruit engendré par le trafic de camions et les installations frigorifiques.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les compresseurs frigorifiques sont situés dans un local fermé et donc isolés. Les condenseurs évaporatifs situés en toiture seront protégés par des écrans acoustiques si nécessaire afin de répondre aux exigences des arrêtés ministériels applicables aux ICPE soumises à déclaration.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejets d'eaux vannes et usées sanitaires dans le réseau d'eaux usées de la ZAC. Rejets d'eaux de purge des condenseurs dans le réseau d'eaux usées de la ZAC. Rejets des eaux pluviales après traitement (déboureur-déshuileur) et régulation (bassin d'orage) dans le réseau d'eaux pluviales de la ZAC.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Production de déchets non dangereux : - déchets de bureaux : papier, carton, etc - emballages : palettes bois, cartons, films plastiques - produits alimentaires Production de déchets dangereux (ponctuellement): - boues du déboureur-déshuileur - piles, lampes... - DEEE
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet présenté est une modification d'un projet similaire déposé fin 2011 et qui a fait l'objet d'une procédure d'enregistrement au titre des ICPE. La différence notable est la transformation d'un bâtiment à température ambiante en un entrepôt frigorifique et la mise en place de groupes froids. L'incidence de la construction du bâtiment et de l'activité est globalement identique à celle définie pour le bâtiment initial. La seule variante est la présence des compresseurs et condenseurs liés à la production de froid, sources de bruit, mais qui feront l'objet des protections nécessaires (compresseurs situés dans un local fermé et écrans acoustiques placés devant les condenseurs).

Les installations techniques (local de charge, groupes frigorifiques, condenseurs) sont soumis à déclaration au titre des ICPE et devront donc être conformes aux arrêtés ministériels correspondants qui réglementent, entre autre, les rejets et impacts divers (eau, air, bruit, déchets) et fixent les principales règles de sécurité.

De plus, ce projet permet l'utilisation d'une friche industrielle (ancienne école de pilotage). Il se situe en zone d'activité, zone peu sensible éloignée de zones habitées. Les accès routiers vers les grands axes locaux évitent la traversée de zones habitées par les camions en transit.

Il n'y a pas de zones naturelles sensibles dans l'environnement proche du site.

Pour ces différentes raisons, une étude d'impact ne nous semble pas nécessaire dans le cadre de cette demande de permis de construire modificatif.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Neuilly-sur-Seine

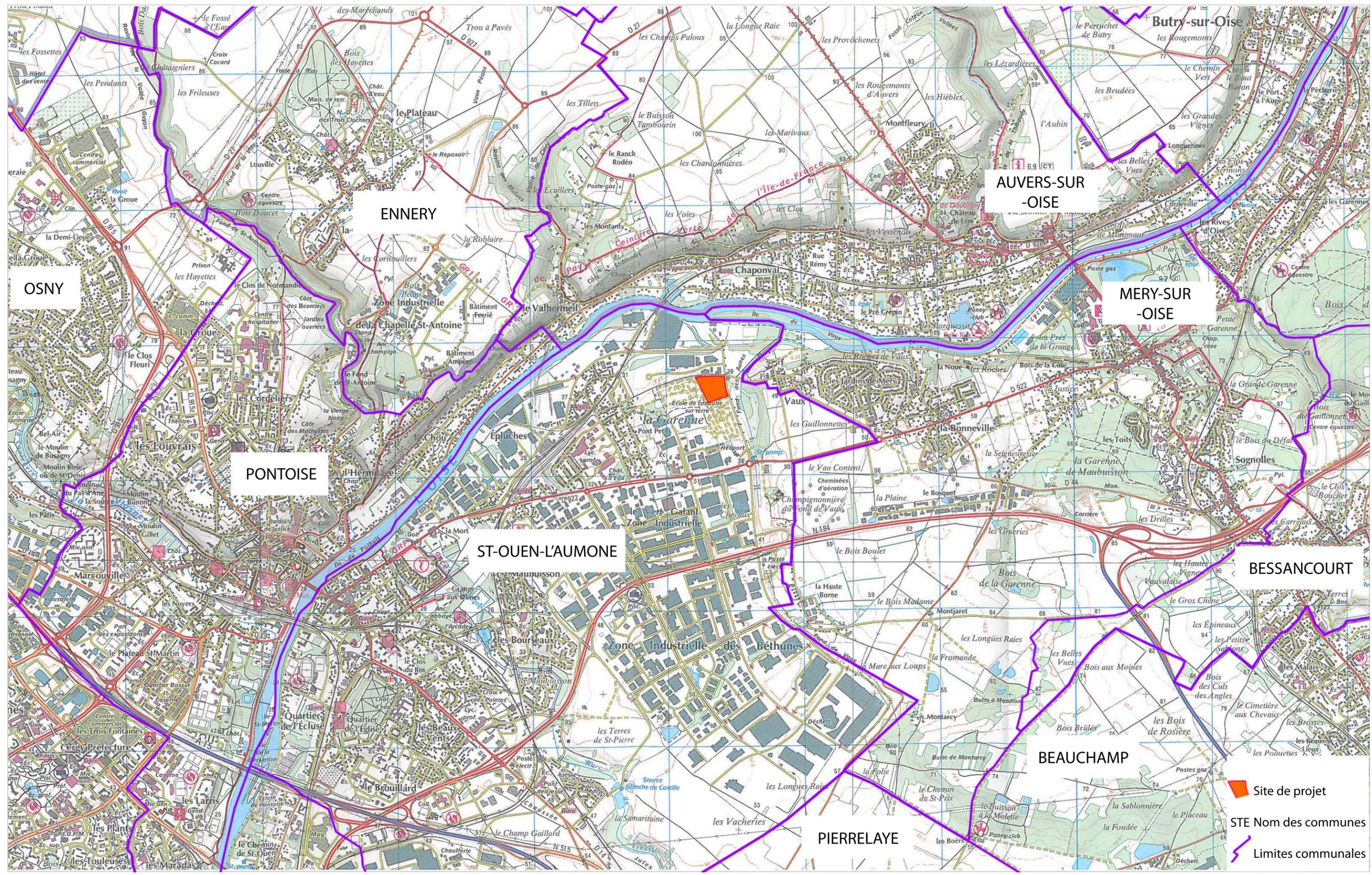
le,

26/01/2015

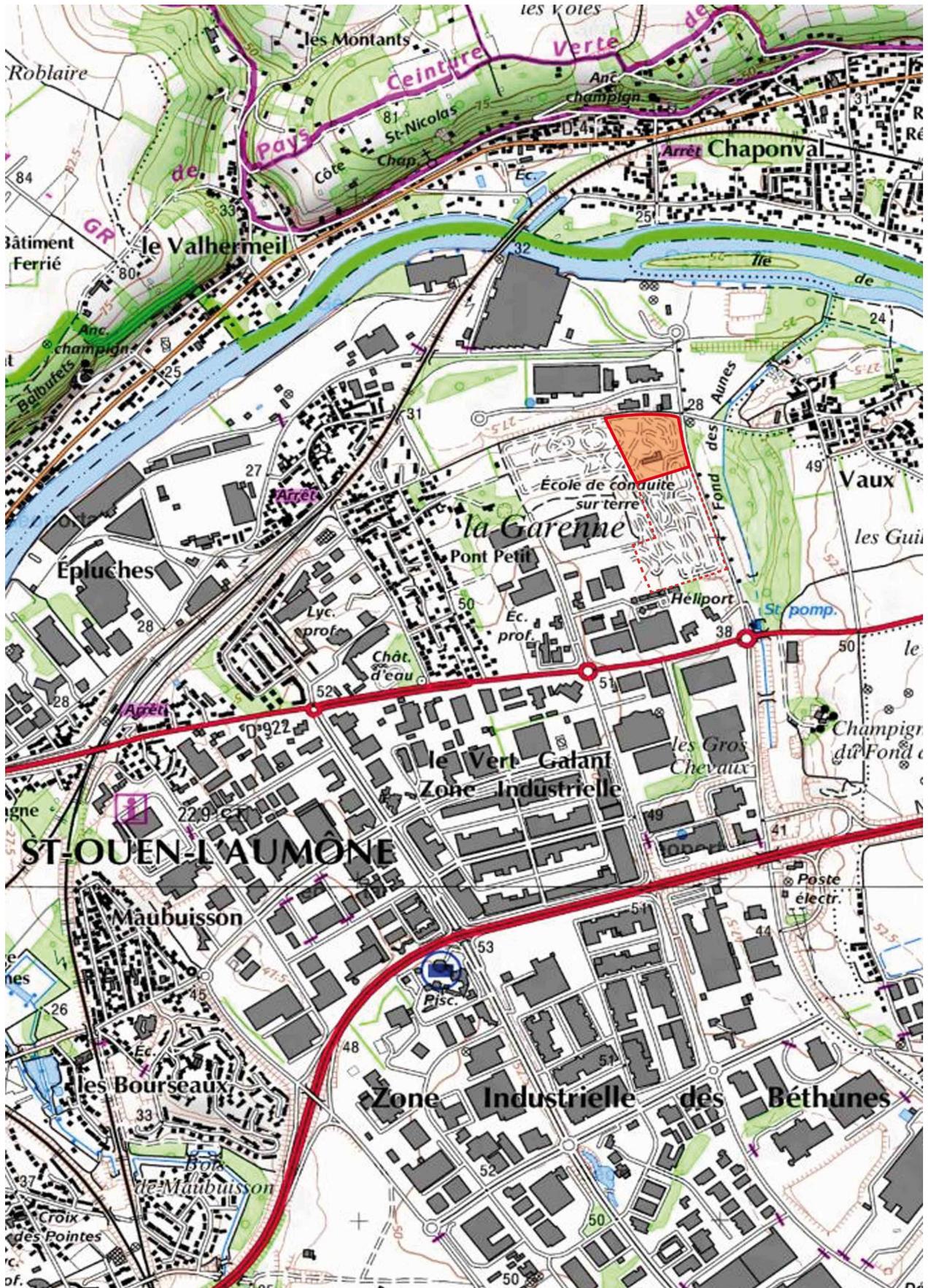
Signature

ARGAN SA
10 rue Beffroy
92000 NEUILLY SUR SEINE

RCS Nanterre 393 430 608



PLAN DE SITUATION.



ANNEXE 3

SITUATION DU TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE.



Vue du site depuis la limite du terrain, Chemin de Vaux au nord.
(Photos sept. 2011).
Repère N°1



Vue du site avec bâtiment à démolir depuis angle nord-est, Avenue du Fond de Vaux.
(Photos sept. 2011).
Repère N°2

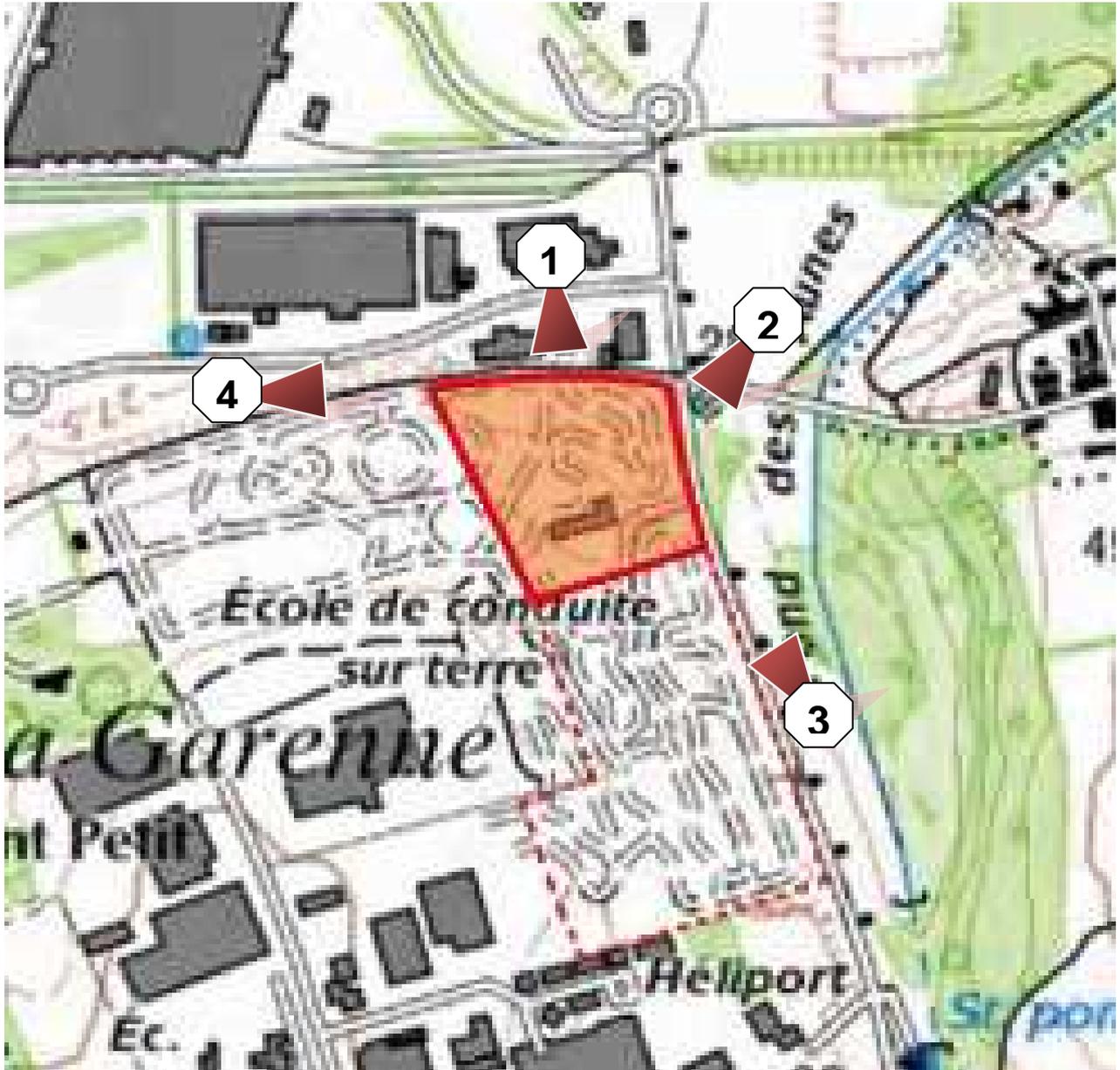
SITUATION DU TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN.



Vue de l'environnement en direction du site depuis l'Avenue du fond de Vaux vers le nord
(Photos sept. 2011).
Repère N°3



Vue de l'environnement en direction du site depuis le Chemin de Vaux vers l'est.
(Photos sept. 2011).
Repère N°4

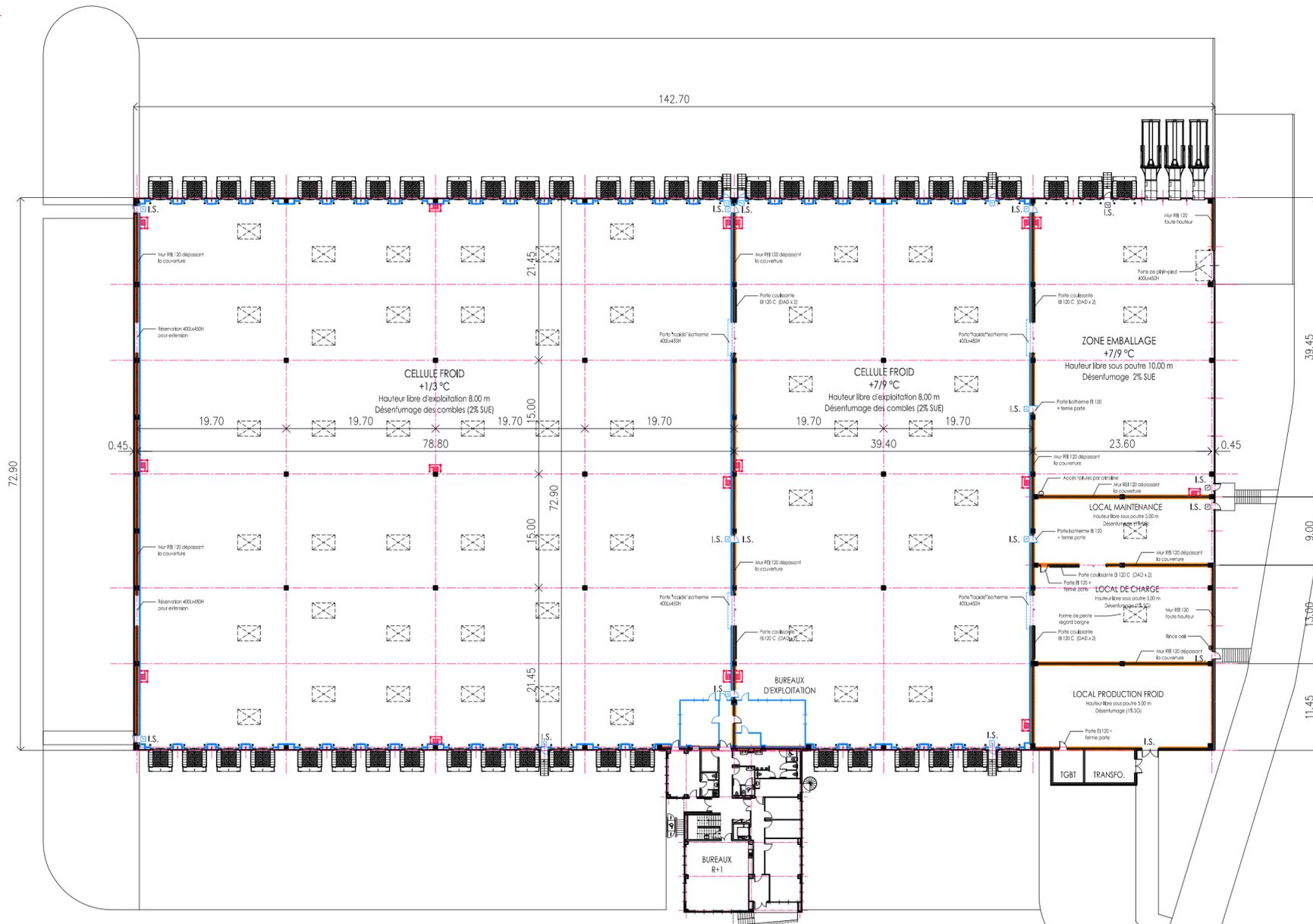


AVERTISSEMENTS :

1. PROPRIETE INTELLECTUELLE – Ce document est la propriété de SAQL. A ce titre il est protégé par les droits d'auteurs conformément au Code de la propriété intellectuelle.
2. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE – Ce document est exclusivement élaboré dans le cadre réglementaire des différentes demandes d'autorisations : permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable. Ce document ne peut constituer un document d'appel d'offres. Au même titre, il ne peut être considéré comme un plan d'exécution.
3. APPEL D'OFFRES ET MARCHES DE TRAVAUX – Ce document est exclusivement élaboré dans le cadre d'un appel d'offres. Les informations contenues dans ce document sont données à titre indicatif. Il appartient à "l'homme de l'art" d'informer l'architecte de toutes contradictions ou anomalies et modifications qui s'avèreraient nécessaires au bon fonctionnement et à la tenue dans le temps des ouvrages et équipements dans le respect des règles en vigueur. A ce titre, il ne peut être considéré comme un plan d'exécution. Dans le cadre du marché de travaux l'entrepreneur s'engage à fournir ses plans d'exécution pour visade l'architecte et approbation du bureau de contrôle.

LEGENDE COUVERTURE

-  LANTERNEAUX FIXE D'ECLAIRAGE NATUREL ENTREPOT
DIMENSION 200 x 300 SG
-  LANTERNEAUX DE DESENFUMAGE
DIMENSIONS 200 x 300 SG - SUE 4,08 m²
-  MUR COUPE-FEU REI 120
-  PORTE DE CONTROL SPINALLER / PORTE RA / EGRE DE SECOURS



PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

DEMANDEUR

ARGAN
foncière en immobilier logistique
10, Rue BEFROY - 92200 Neuilly-Sur-Seine
Tel. +33 (0)1 47 47 05 46
www.argan.fr

ARCHITECTE

S.A.G.L.
GALLOIS - LANTEZ Architectes Associés
22 rue DELAMBRE - 75014 PARIS.
Tel. +33 (0)1 56 54 33 99
www.saql.net

BET ICPE

ARCHITECTE PAYSAGISTE

Gilles Genest
Architectes Paysagiste
4, Rue de La République - 77570 - Château Landon
Tel. +33 (0)1 64 78 38 23

PLATEFORME LOGISTIQUE - ARGAN - 158
PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC095 572 11 U0049
AVENUE DU FOND DE VAUX - ZAC DU VERT GALLANT
SAINT OUEN L'AUMONE

PLAN DE RDC ENTREPOT

Pré PCM

IND.	MODIFICATIONS	DATE	PAR	IND.	MODIFICATIONS	DATE	PAR

AFFAIRE 1197

ECH. : 1/500

PHASE PCM

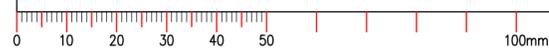
DATE : 2015.01.15

DESSIN PAR : TG

VERIFIE PAR : -

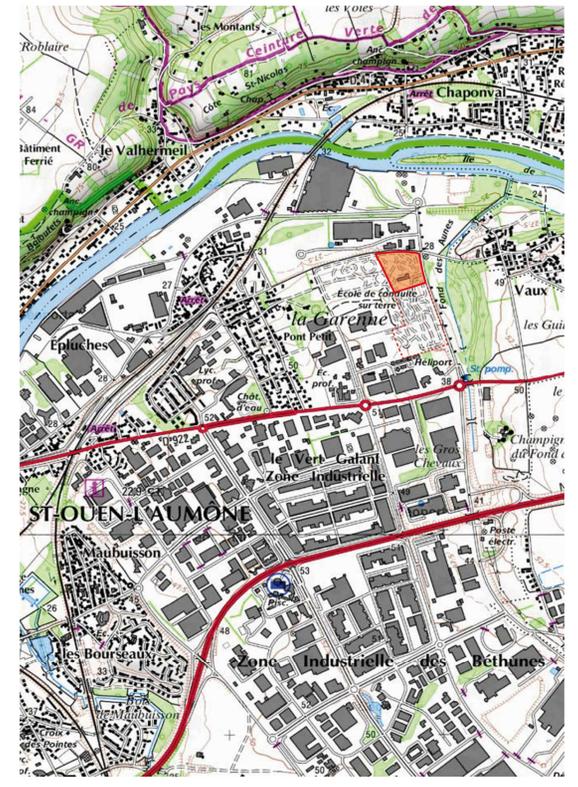
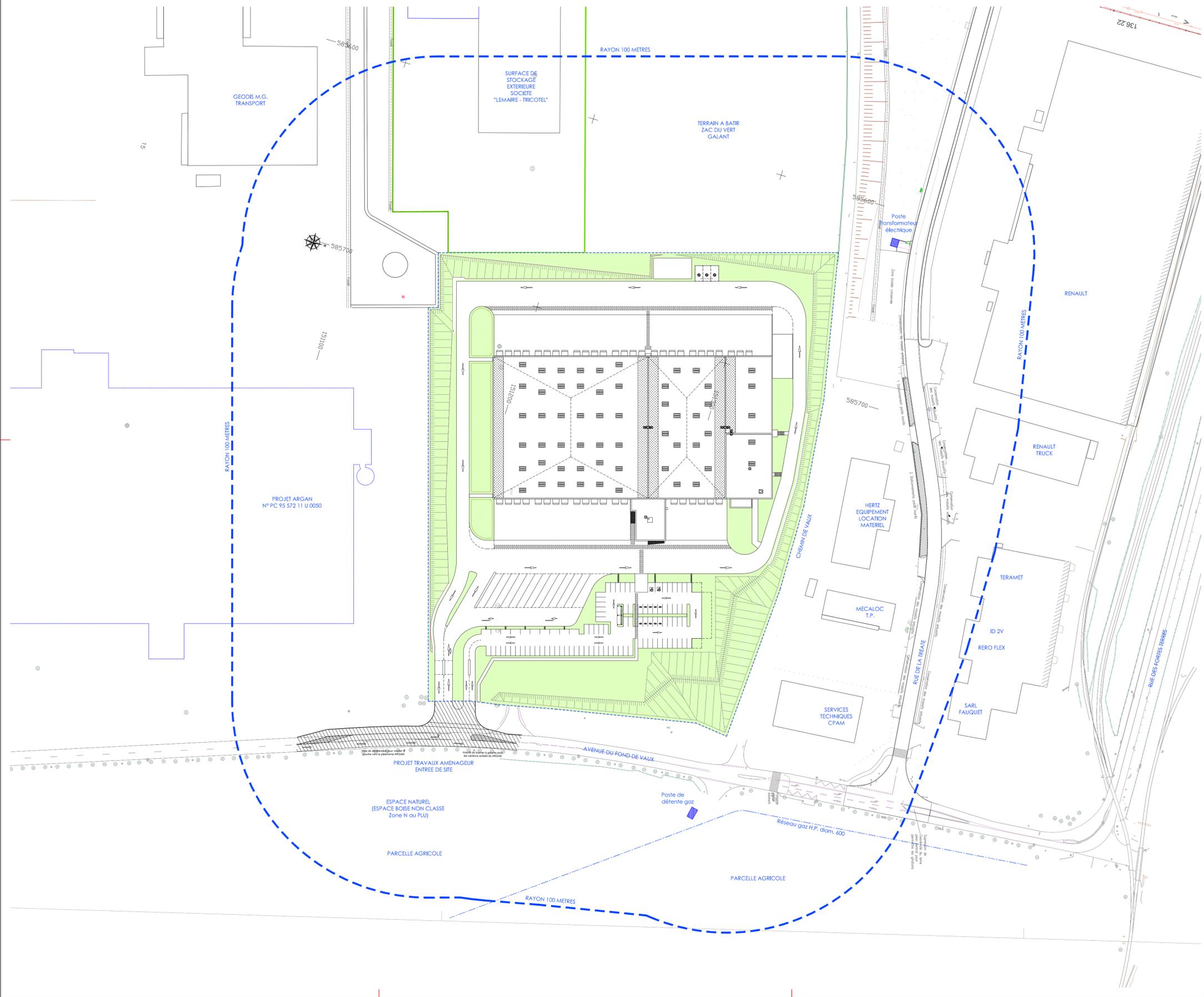
Anx.Ent

INDICE F



AVERTISSEMENTS :

- PROPRIETE INTELLECTUELLE** - Ce document est la propriété de SAGL. A ce titre il est protégé par les droits d'auteurs conformément au Code de la propriété intellectuelle.
- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE** - Ce document est exclusivement élaboré dans le cadre réglementaire des différentes demandes d'autorisations : permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir et déclaration préalable. Ce document ne peut constituer un document d'appel d'offres. Au même titre, il ne peut être considéré comme un plan d'exécution.
- APPEL D'OFFRES ET MARCHES DE TRAVAUX** - Ce document est exclusivement élaboré dans le cadre d'un appel d'offres. Les informations contenues dans ce document sont données à titre indicatif. Il appartient à "l'homme de l'art" d'informer l'architecte de toutes contradictions ou anomalies et modifications qui s'avèreraient nécessaires au bon fonctionnement et à la tenue dans le temps des ouvrages et équipements dans le respect des règles en vigueur. A ce titre, il ne peut être considéré comme un plan d'exécution. Dans le cadre du marché de travaux l'entrepreneur s'engage à fournir ses plans d'exécution pour visée l'architecte et approbation du bureau de contrôle.



PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

DEMANDEUR
ARGAN
 foncière en immobilier logistique
 10, Rue BEFFROY - 92200 Neuilly-sur-Seine
 Tel. +33 (0)1 47 47 05 46
 www.argan.fr

ARCHITECTE
S.A.G.L.
 GALLOIS - LANTZ Architectes Associés
 22 rue DELAMBRE - 75014 PARIS
 Tel. +33 (0)1 56 54 33 99
 www.sagl.net

BET ICPE

ARCHITECTE PAYSAGISTE
Gilles Genest
 Architectes Paysagiste
 4, Rue de La République - 77570 - Château London
 Tel. +33 (0)1 64 76 30 23

PLATEFORME LOGISTIQUE - ARGAN - 158
PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC095 572 11 U0049
AVENUE DU FOND DE VAUX - ZAC DU VERT GALANT
SAINT OUEN L'AUMONE

PLAN ICPE 2

PLAN DE VOISINAGE 100 M

IND.	MODIFICATIONS	DATE	PAR	IND.	MODIFICATIONS	DATE	PAR

AFFAIRE	1197	ECH. :	1/1000	ICPE 2	
PHASE	PCM	DATE :	2015.01.21		
		DESSIN PAR :	TG		
		VERIFIE PAR :	-	INDICE	--

